

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/98 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 21 mai 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Gilles Dumas.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Marianne Scarcella à Eric Vallier, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Danielle Montagnon à Robert Cuchet, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Sabine Campredon, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE PROJET « TOUR DE L'OBIOU » CONCERNANT LES ACTIONS DE COMMUNICATION POUR LA MISE EN TOURISME DE L'ITINERAIRE

Rassemblés autour du sommet emblématique de l'Obiou, les territoires du Trièves, de la Matheysine et du Dévoluy ont travaillé ensemble sur un projet d'itinérance pédestre : le « Tour de l'Obiou ». Ce projet répond aux attentes actuelles des visiteurs qui souhaitent avec l'itinérance partir à la découverte d'un territoire au plus près de la nature et des magnifiques paysages qu'elle offre. Ce « Tour de l'Obiou » propose justement une variété d'ambiances et de panoramas : pelouses alpines, forêts, alpages, villages, sentiers en balcon, franchissements de cols, traversées de ruisseaux, passages de pierriers...

Conscients de cette richesse, les acteurs ont souhaité insister sur la préservation du milieu en mettant en place des outils de sensibilisation pour mieux faire prendre conscience aux randonneurs de la fragilité des espaces qu'ils vont traverser.

Une délibération relative à la candidature au programme Espace Valléen 2021-2027 avait été prise par le Conseil communautaire le 7 juin 2021. Cette action en fait partie.

Ce projet global de « Tour de l'Obiou » se décline au niveau local par un ensemble d'actions sur chaque territoire.

Concernant les actions portées par la Communauté de Communes du Trièves et faisant l'objet de la présente délibération, il s'agit d'opérations de communication pour la mise en tourisme de l'itinéraire. Le montant total des actions de cette phase du projet « Tour de l'Obiou » portées par la Communauté de Communes du Trièves s'élève à 28 440€ TTC.

Plan de financement prévisionnel :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|-----------------|-------------------------------------|-----------------|
| Reportages photos et vidéos | 18 000 € | Autofinancement CC du Trièves (20%) | 5688 € |
| Campagnes presse et réseaux sociaux | 9150 € | Aide de l'Etat FNADT (40%) | 11 376 € |
| Supports promotionnels (oriflammes et roll up) | 1290 € | Aide de la Région (40%) | 11 376 € |
| TOTAL | 28 440 € | TOTAL | 28 440 € |

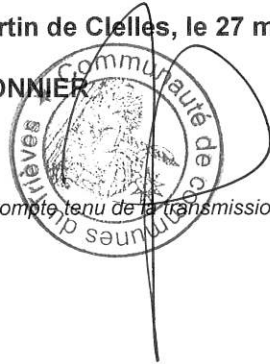
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la réalisation de ce projet et son plan de financement,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions de fonctionnement conformément au plan de financement exposé et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clèlles, le 27 mai 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 3/6/24 et de sa publication le 3/6/24